



ESTAMPILLE DE TUBE PLONGEUR SUR LES BOUTEILLES

Ce bulletin précise les exigences relatives à l'estampille de la longueur du tube plongeur sur les bouteilles.

Selon l'article 6.2.3 du code B149.2, *Code sur le stockage et la manipulation du propane*, lorsqu'une jauge à tube fixe est utilisée, la longueur du tube plongeur, précédée des lettres « DT », doit être estampillée sur l'extérieur du robinet auquel est fixé le tube plongeur et sur la bouteille, conformément à la norme CSA B340.

Toutefois, selon l'article 4.15.1(e) de la norme B339-08, *Bouteilles à gaz cylindriques et sphériques et tubes pour le transport des marchandises dangereuses*, les récipients munis d'une jauge à tube fixe qui est fixée de façon permanente ne doivent pas porter l'estampille du tube plongeur (DT).

Les photographies ci-dessous montrent la différence entre les tubes plongeurs amovibles et non amovibles des jauges à tube fixe installées sur les bouteilles de propane.



Jauge à tube fixe avec tube plongeur amovible fixé au robinet de service.



Jauge à tube fixe avec tube plongeur non amovible fixé au corps de la bouteille.

Jauge à tube fixe avec tube plongeur amovible.

Si la longueur du tube plongeur n'est pas estampillée sur la bouteille, il faut la remplir selon la méthode du poids.

Jauge à tube fixe avec tube plongeur non amovible.

Pour les bouteilles munies d'un tube plongeur non amovible fixé au corps de la bouteille, le remplissage peut se faire soit selon la méthode du volume ou du poids.



La prochaine version des cours de formation de l'I•F•P ci-dessous sera mise à jour de manière à inclure cette information :

- 100-01 – Travail avec le propane – approvisionnement du produit

D'ici là, les formateurs et les examinateurs de l'I•F•P qui sont autorisés à donner les cours ci-dessus doivent prendre les mesures nécessaires afin d'en informer leurs étudiants.

Vous est envoyé au nom de :

Bill Egbert

Directeur général de l'I•F•P
717, 7^e Avenue S. O., bureau 800
Calgary (Alberta) T2P 0Z3
begbert@propanegas.ca
Téléphone : 403.543.6506
Télécopieur : 403.543.6508

Bcc: Trainers/Examiners with Active 100-01, 100-08, or 400-04

